
**REFORME DU DROIT DES CONTRATS, DES OBLIGATIONS ET DE LA PREUVE :
LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL DONNE SON FEU VERT !**

Dans une [décision 2015-710 DC du 12 février 2015](#), le Conseil constitutionnel déclare conforme à la Constitution l'article 8 de la loi relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures, qui autorise le Gouvernement à réformer par voie d'ordonnance les dispositions du Code civil régissant le droit commun des contrats, le régime des obligations et le droit de la preuve.

L'ordonnance devra être prise dans un délai de douze mois à compter de la publication de la loi.

Antoine Hontebeyrie, avocat associé du Cabinet Racine et professeur des universités, présentera les principaux changements qui s'annoncent, lors d'une intervention qui se déroulera le jeudi 12 mars au matin dans les locaux du Cabinet Racine.

Une invitation vous sera communiquée sous peu.

Très cordialement à vous,